

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [5]

Artikel: Portrait d'un groupe : actions urgentes femmes d'Amnesty international

Autor: Lempen, Silvia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Portrait d'un groupe

Actions urgentes Femmes

d'Amnesty International

Elles sont sept, sept femmes de milieux, de professions et d'âges différents qui, il y a un peu plus d'un an, ne se connaissaient pas encore. Un jour, elles ont lu dans le bulletin d'Amnesty International un appel concernant la création d'un réseau d'aide aux femmes prisonnières politiques dans le monde. Aujourd'hui, elles ont déjà à leur actif de nombreuses interventions, et aussi une œuvre remarquable de sensibilisation auprès des femmes romandes.

— *Comment fonctionne votre réseau ?*

Il fonctionne sur le modèle des réseaux professionnels d'Amnesty International. Le siège central de l'organisation, à Londres, signale à la section suisse les violations des droits de l'homme qui se produisent un peu partout dans le monde. La section suisse transmet ces cas aux responsables des différents réseaux concernés. Pour notre part, nous nous occupons des cas qui touchent aux femmes. Notre travail consiste à traduire les informations reçues, qui nous parviennent en anglais, et à rédiger des lettres type destinées aux responsables politiques ou militaires dans les différents pays. Dans ces lettres, nous demandons la libération des prisonnières politiques et/ou la cessation des mauvais traitements dont elles sont les victimes. Nous les envoyons ensuite aux membres du réseau, qui les font parvenir à leur destinataire, telles quelles ou modifiées, mais en tout cas avec leur signature et leur adresse.

— *Avez-vous également des contacts personnels avec des anciennes prisonnières ?*

Oui, nous considérons qu'il est très important d'avoir de tels contacts, et nous ne manquons jamais de le faire quand l'occasion s'en présente, ce qui est relativement fréquent ici à Genève. Nous tenons par ailleurs beaucoup, dans ces rencontres comme dans nos envois de lettres, à respecter l'équilibre entre les trois grands blocs (Est, Ouest, tiers monde). Comme vous le savez, cet équilibre est l'un des principes de base d'Amnesty International, qui est une organisation parfaitement neutre sur le plan politique.

— *Pouvez-vous me citer quelques-uns des cas qui vous ont le plus touchées ces derniers temps ?*

Pour nous, qui sommes des privilégiées en matière de respect des droits de l'homme, tous ces cas sont tragiques et également dignes d'intérêt. Il n'y a pas une seule de ces femmes à qui nous ne souhaitions pas manifester notre solidarité. On pourrait parler, par exemple, de cette Chilienne qui a vu mourir ou disparaître plusieurs membres de sa famille. Elle devait venir témoigner ici à Genève devant la Commission des droits de l'homme. Elle a été arrêtée à l'aéroport au départ de Santiago, et nous n'en avons plus eu de nouvelles. On pourrait parler aussi de ce groupe de femmes éthiopiennes incarcérées depuis des années sans accusation précise. Elles n'ont eu droit ni à un avocat ni à un jugement. Leurs conditions de détention sont très dures et elles ont des problèmes de santé.

— *Recevez-vous parfois des réponses à vos interventions ? Quelle en est l'efficacité ?*

Certains membres du réseau reçoivent de temps en temps des réponses sous forme de circulaires. Par ailleurs, nous arrivons également à avoir des nouvelles par le siège de Londres. Quoi qu'il en soit, nous savons avec certitude que même là où il n'y a

pas de réaction manifeste, nos interventions sont très utiles. Les anciennes prisonnières que nous rencontrons sont unanimes : un prisonnier d'opinion dont le nom est connu à l'étranger se sent non seulement moins seul, mais en quelque sorte protégé par cette publicité. Aucun gouvernement ne peut rester insensible à des pressions morales intenses et répétées. Les campagnes de dénigrement qui ont cours dans certains pays contre Amnesty International le prouvent bien !



— *N'est-il pas moralement pénible de se dire que, à côté des prisonniers en faveur desquels vous intervenez, il y en a tant d'autres qui restent dans l'ombre, et qui, de ce fait, ont infiniment moins de chances de s'en sortir ?*

Il est vrai que nous ne pouvons toucher que le haut de l'iceberg. Il y a dans le monde des centaines de milliers, sans doute des millions de prisonniers d'opinion. C'est bien pour cela qu'Amnesty International organise chaque année des campagnes générales sur un thème précis ou dans un pays donné.

— *Quel est le mandat d'Amnesty International ?*

Amnesty International s'oppose à toute violation des droits de l'homme. Elle assume la défense de tous les prisonniers d'opinion, pourvu qu'ils n'aient pas prêché ou pratiqué eux-mêmes la violence. Par ailleurs, A.I. s'oppose à toutes les formes de torture et à la peine de mort, même vis-à-vis de personnes qui seraient coupables d'actions violentes.

— *Les femmes ont-elles un rôle particulier à jouer dans la défense des droits de l'homme ?*

Certainement. Tout d'abord en tant que mères, il leur incombe la charge d'éduquer leurs enfants au respect de ces droits. Par ailleurs, les femmes ont un rôle de plus en plus important à jouer pour l'humanisation de la communauté internationale.

Le réseau Actions urgentes Femmes compte actuellement environ 200 membres. Pour que ses interventions aient de plus en plus de poids, il est nécessaire qu'il continue à se développer. Il s'agit d'envoyer trois ou quatre lettres par mois, et d'en payer le port. Ce petit geste, multiplié par 100 ou par 1000, peut sauver la vie et la dignité de nombreuses femmes dans le monde entier. Les membres du groupe Actions urgentes Femmes vous demandent de venir grossir leurs rangs.

*Propos recueillis par
Silvia Lempen*

Responsable du groupe : **Alba Viotto**, 8, av. Amazones, 1224 Chêne-Bougeries. Tél. (022) 48 07 17.

9 82
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE ET
UNIVERSITAIRE
SERVICE DES PERIODIQUES
1211 GENEVE 4

9 82

J.A. 1260 Nyon
Mai 1983 N° 5
Envoi non distribuable
à retourner à
Femmes Suisses
CP 323, 1227 Carouge